

étant brun & la mere blanche, les enfans devroient naître d'une couleur mitoyenne; cela n'arrivera que dan les cas où le pere & la mere seront naturellement & foncierement bruns & balanés; car si l'un ou l'autre ne le sont que par accident, c'est à dire, que si étans blancs naturellement, ils ne sont devenus bruns ou balanés qu'à la suite d'un long sejour dans un Pays chaud, cette couleur brune n'étant qu'exterieure, & les principes n'ayant pas eu le tems de passer dans le sang & dans les humeurs, leurs enfans n'en sont pas moins blancs.

2. Les Américains, Habitans des Iles, sont assez dans l'usage d'envoyer leurs enfans creoles en France, & cela dès l'âge le plus tendre: Ils ne les font revenir aux Colonies, que quand ils sont en âge de faire des établissemens, or ces enfans ainsi transportés de bonne heure dans un climat froid, nourris & élevés à la Françoisise, s'y naturalisent peu à peu. Le sang & les humeurs qui sont les principes primitifs de la couleur exterieure & du teint, s'y purgent de tout mauvais levain, & acquierent cette louable disposition qui produit l'embonpoint & le beau coloris.

Ainsi retournent ils dans ces Colonies peu differens des François naturels, ils y prennent parti peu de tems après leur arrivée, & les enfans qui naissent de ces mariages participent au bon temperament de leurs peres, & ne courent ainsi aucun danger de degénerer eu égard à la couleur.

3. Ajoutons enfin qu'on a dans les Colonies Françoises d'Amérique un soin tout particulier des enfans; qu'on ne leur permet guéres de s'exposer au Soleil, qu'on les tient dans une propreté extraordinaire, qu'on ne leur donne que de bons alimens; moins succulens à la verité qu'en Europe, mais après tout les mêmes en nature; qu'on est en état
de